



Réforme des institutions

Table des matières






Principaux enjeux	2
Propositions des candidats.....	2
Mise en œuvre.....	2
Historique de la proposition.....	3
La proposition à l'étranger	4
Chiffrage des propositions des candidats	6
Jean-François Copé : réduire le nombre de parlementaires	6
François Fillon : réduire le nombre de parlementaires	8
Alain Juppé : réduire le nombre de parlementaires	10
Bruno Le Maire : réduire le nombre de parlementaires	12
Nathalie Kosciusko-Morizet : réduire le nombre de parlementaires	14
Jean-Frédéric Poisson : réduire le nombre de parlementaires et le nombre de membres du gouvernement	16
Nicolas Sarkozy : réduire le nombre de parlementaires et permettre l'exercice de deux mandats ..	19



Principaux enjeux

La réduction du nombre de parlementaires est une proposition largement reprise par de nombreux candidats, notamment par les candidats à la primaire de la droite et du centre. Si elle est symbolique dans son principe, elle n'a que peu d'effets budgétaires en permettant d'engendrer des économies de seulement quelques dizaines de millions d'euros.

Propositions des candidats

Candidat	 Jean-François Copé	 François Fillon	 Alain Juppé	 Nathalie Kosciusko-Morizet	 Bruno Le Maire	 Jean-Frédéric Poisson	 Nicolas Sarkozy
Proposition	Réduire le nombre de parlementaires.	Proposer par référendum aux Français une réduction du nombre de leurs parlementaires, réduit de 577 à environ 400 et celui des sénateurs de 343 à environ 200.	Réduire le nombre de parlementaires.	Réduire le nombre de parlementaires à 200 sénateurs et 400 députés.	Réduire le nombre de députés de 577 à 400 et le nombre de sénateurs de 348 à 210.	Réduire le nombre de parlementaires et le nombre de membres du gouvernement.	Réduire le nombre de parlementaires et permettre l'exercice de deux mandats.
Chiffrage	Economie de 70 M€ par an	Economie d'environ 140 M€ par an	Economie de 190 M€ par an	Economie d'environ 140 M€ par an	Economie de 136 M€ par an	Economie de 110 M€ par an pour les parlementaires et de 13 M€ par an pour le volet gouvernemental	Economie de 130 M€ par an

Mise en œuvre

Réduction du nombre de parlementaires

Quel processus pour que la proposition soit appliquée ?

Le nombre de parlementaires est fixé par la loi organique 2009-38 du 13 janvier 2009. La réduction du nombre de parlementaires nécessitera donc une modification de cette loi organique selon la procédure prévue par l'article 46 de la Constitution. En d'autres termes, les députés et sénateurs devraient voter une loi organique prévoyant la réduction de leur nombre, ce qui semble politiquement difficile et ne pourrait vraisemblablement s'appliquer qu'à compter de la prochaine législature (2022), sauf à organiser des élections intermédiaires qui ne seraient pas nécessairement dans l'intérêt du nouvel exécutif.

Une fois la réduction du nombre de parlementaires entérinée, il conviendra de procéder au redécoupage des circonscriptions des députés et à la répartition des sénateurs par ordonnance.



S'agissant des parlementaires européens, le nombre de députés européens par pays est fixé par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne modifié par le traité de Lisbonne. Il s'établit à 750 dont 74 pour la France pour la législature 2014-2019. La répartition est fondée sur la population de chaque pays en appliquant un principe de proportionnalité dégressive. Une réduction du nombre d'eurodéputés français ne peut donc s'imaginer qu'accompagnée d'une diminution des eurodéputés des autres membres de l'Union européenne, ce qui impliquerait une renégociation des traités à laquelle la France n'aurait pas nécessairement intérêt, sauf à perdre en influence au sein du Parlement européen.

Qui est concerné par une telle mesure ?

Cette mesure concerne les députés et sénateurs, leurs collaborateurs et, éventuellement, les fonctionnaires des services de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Réduction du nombre de membres du gouvernement

Quel processus pour que la proposition soit appliquée ?

Le nombre de membres du Gouvernement n'est fixé par aucun texte réglementaire, mais relève davantage de la pratique. Aux termes de l'article 8 de la Constitution, c'est le Premier ministre qui a la seule responsabilité de nommer les ministres. En pratique, il s'agit d'une décision conjointe du président de la République et du Premier ministre. Une circulaire interministérielle du Premier ministre pourrait également plafonner le nombre de membres des cabinets ministériels.

Historique de la proposition

Volet parlementaire

La proposition a-t-elle déjà été appliquée en France ? Quand ?

Sous la V^{ème} République, le nombre de députés n'a baissé qu'entre la première et la deuxième législature, mais n'a connu que des augmentations depuis lors. Le nombre actuel de 577 députés est inchangé depuis la huitième législature (1986-1988).

S'agissant des sénateurs, la même tendance a été observée, la dernière augmentation datant du renouvellement par tiers échelonné entre 2004 et 2011.

S'agissant des députés français au Parlement européen, leur nombre a évolué au gré des élargissements successifs de l'Union européenne : il est passé de 81 en 1979 à 87 en 1998 puis à 78 en 2004, 72 en 2009 et enfin 74 en application du traité de Lisbonne.

La proposition a-t-elle déjà été avancée en France ? Quand ?

L'idée d'une baisse du nombre de parlementaires n'est pas nouvelle. Elle avait été proposée, dès la présidentielle de 2012, par Nicolas Sarkozy (réduction de l'ordre de 10 à 15 %), par Marine Le Pen (482 députés et 274 sénateurs) ou encore par François Bayrou. Depuis les responsables politiques sont de plus en plus nombreux à demander la baisse du nombre des élus nationaux.

Ainsi, quasiment tous les candidats à la primaire de la droite et du centre se sont exprimés en faveur d'une telle baisse. Alain Juppé proposait ainsi, en 2014, une diminution de moitié du nombre de parlementaires. François Fillon indique quant à lui porter cette idée depuis avril 2013.



La proposition actuelle de Nicolas Sarkozy change d'échelle par rapport à sa proposition de 2012 et a l'originalité d'inclure les députés européens.

Dans la majorité actuelle, l'idée fait aussi son chemin : ainsi Claude Bartolone l'évoque le livre qu'il a publié avec Hélène Bekmezian en 2014, *Je ne me tairai plus*.

Volet membres du gouvernement

La réduction du nombre de membres du gouvernement est moins présente dans le débat public, notamment parmi les candidats à la primaire de la droite et du centre ; même si, à l'occasion des différentes campagnes présidentielles, les promesses sur des gouvernements resserrés ont régulièrement été formulées par les candidats ou le président élu. En 2012, François Hollande s'était montré plus prudent en estimant que « *la promesse d'une équipe restreinte ne dure qu'un jour, la veille du gouvernement* ». En effet, la composition d'un gouvernement est généralement le reflet d'équilibres politiques complexes entre les différentes composantes de la majorité avec une contrainte, plus ou moins respectée, de parité.

La proposition à l'étranger

Réduction du nombre de parlementaires

La France compte peu de députés proportionnellement à sa population par rapport à ses voisins européens.

Parmi les 28 pays de l'Union européenne, elle est le troisième pays comptant le moins de députés par rapport à sa population, avec en moyenne 114 000 habitants pour un député. Seules l'Allemagne (129 000 habitants par député) et l'Espagne (134 000 habitants par député) ont un nombre relatif de députés plus faible. En revanche, l'écart se creuse notamment avec l'Allemagne si on inclut les sénateurs et que l'on prend en compte l'ensemble des parlementaires.

À l'échelle mondiale, les États-Unis apparaissent très en retrait par rapport aux tendances observées en Europe avec 435 membres à la Chambre des représentants pour 315 millions d'habitants, soit un député pour 730 000 habitants. Ce ratio élevé s'explique aussi par la structure institutionnelle propre ce pays qui comporte dans chaque État un Congrès, composé d'une Chambre des représentants et d'un Sénat.



Pays	Nombre d'habitants (en millions)	Nombre de parlementaires			Ratio Total parlementaires/ habitants
		Députés	Sénateurs	Total	
Allemagne	82	631	69	700	1 pour 117 142
Espagne	47	350	256	606	1 pour 77 557
États Unis	316	435	100	535	1 pour 590 654
France	66	577	348	925	1 pour 71 351
Italie (avant la réforme de M. Renzi)	61	630	315	945	1 pour 64 550
Italie (après la réforme de M. Renzi)	61	630	0	630	1 pour 96 825
Royaume-Uni	63	650	760	1 410	1 pour 44 680

(Source : Assemblée nationale, proposition de loi organique n° 538)

En Europe, plusieurs démocraties se sont engagées dans la voie d'une diminution du nombre de parlementaires, à l'instar de l'Italie. Cette réforme est cependant trop récente pour en réaliser un véritable bilan.

Réduction du nombre de membres du gouvernement

La comparaison est assez complexe avec nos voisins européens, compte tenu des rôles et des fonctionnements divers des différents gouvernements. La France compte à ce jour deux fois plus de ministres qu'en Allemagne. Cependant les ministres allemands comptent des secrétaires administratifs ou des secrétaires d'État parlementaires, qui peuvent s'apparenter, pour les premiers, à des directeurs d'administrations centrales et, pour les seconds, à nos ministres délégués ou secrétaires d'État. En Italie, le gouvernement est composé de 16 ministres et 44 sous-secrétaires ; au Royaume-Uni, 33 ministres siègent au sein du cabinet et les membres du gouvernement sont au nombre de 143. Le nombre de ministres fait également débat au Royaume-Uni et un rapport parlementaire suggérait, en 2010, de réduire leur nombre d'un tiers.



Chiffrage des propositions des candidats



Jean-François Copé : réduire le nombre de parlementaires

« Revenir à des circonscriptions un peu plus grandes qui nous amèneraient peut-être à 400 députés »

CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

Montant annuel estimé	
Par le candidat (le cas échéant) :	-
Par l'Institut Montaigne :	Economie de 70 M€ par an

Commentaire synthétique du chiffrage

La proposition n'a pas été chiffrée par Jean-François Copé. Contrairement à la mesure avancée par d'autres candidats, elle ne concerne que les députés, à l'exception des sénateurs.

Un chiffrage réaliste aboutirait à une économie de 70 M€ par an tout au plus, avant toute réaffectation de ces économies.

Chiffrage détaillé de la proposition

Les comptes de l'Assemblée nationale pour l'année 2015, retraités pour la partie relevant du « secrétariat parlementaire », ne peuvent pas se répartir uniformément entre les députés¹. Le coût moyen annuel d'un député est alors estimé à 336 000 €, dont 87 000 € d'indemnités, 106 000 € de cotisations sociales, 28 000 € correspondant à d'autres charges liées au mandat (voyages et déplacements notamment) et, enfin, 115 000 € de dépenses au profit des collaborateurs parlementaires. La suppression de 177 d'entre eux représenterait alors à une économie annuelle de l'ordre de 60 M€.

Au-delà de cette économie directe, la suppression de postes de députés pourrait engendrer une diminution des dépenses de fonctionnement de l'Assemblée nationale, pouvant être estimée à environ 10 M€. Le budget de fonctionnement de l'Assemblée – hors charges des parlementaires – représente 233 M€, dont 190 M€ de charges de personnel qui sont rigides (à la baisse).

La proposition de Jean-François Copé permettrait de dégager des économies, sur le budget de l'Assemblée nationale, d'environ 70 M€. Il est toutefois probable qu'elles soient compensées, à tout le moins en partie, par des dépenses supplémentaires pour compenser l'augmentation du périmètre des circonscriptions des parlementaires restants et les coûts afférents (collaborateurs supplémentaires, frais de déplacement, etc.).

¹ Les comptes de l'Assemblée font en effet apparaître un montant pour les 577 députés de 161 M€ pour le secrétariat parlementaire (soit 279 000€ par député). Cependant, la prime pour collaborateurs s'élève à 9 561€ par mois, soit un coût annuel de 115 000€. On peut donc considérer que le chiffrage global de secrétariat parlementaire ne se répartit pas uniformément entre les députés et, selon une hypothèse prudente, pourraient être pris en compte pour un député comme coût de « secrétariat parlementaire », uniquement les 115 000€ de collaborateurs.



Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Il est difficile d'intégrer au chiffrage le coût pour l'État en termes d'impôts non reversés, ce qui tend à réduire l'économie réalisée ; il est également complexe d'intégrer à ce calcul le fait que certains parlementaires – qui cumulaient des mandats supprimés par cette mesure –, verraient leurs indemnités locales augmenter par la suppression de la contrainte inhérente au cumul des indemnités.

Sources :

- Comptes de l'Assemblée nationale pour 2015.



François Fillon : réduire le nombre de parlementaires

« Proposer par référendum aux Français une réduction du nombre de leurs parlementaires, réduit de 577 à environ 400 et celui des sénateurs de 343 à environ 200 »

COMMENTAIRE SYNTHETIQUE DE LA PROPOSITION

L'originalité de la proposition de François Fillon tient à ce qu'elle serait soumise au suffrage universel par voie de référendum pour davantage de légitimité.

CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

Montant annuel estimé	
Par le candidat :	-
Par l'Institut Montaigne :	Economie d'environ 140 M€ par an

Commentaire synthétique du chiffrage

La proposition n'a pas été chiffrée par François Fillon

Un chiffrage réaliste aboutirait à une économie de 140 M€ par an tout au plus, avant toute réaffectation éventuelle de ces économies vers d'autres dépenses au profit des chambres parlementaires.

Chiffrage détaillé de la proposition

Les comptes de l'Assemblée nationale pour l'année 2015, retraités pour la partie relevant du « secrétariat parlementaire » ne peuvent pas se répartir uniformément entre les députés². Le coût moyen annuel d'un député est alors estimé à 336 000 €, dont 87 000 € d'indemnités, 106 000 € de cotisations sociales, 28 000 € correspondant à d'autres charges liées au mandat (voyages et déplacements notamment) et, enfin, 115 000 € de dépenses au profit des collaborateurs parlementaires. La suppression de 177 d'entre eux représenterait alors à une économie annuelle de l'ordre de 60 M€.

S'agissant des sénateurs, le raisonnement est identique. Le coût annuel moyen d'un sénateur peut être estimé à partir des comptes du Sénat pour 2015 à 445 000€. La suppression de 148 d'entre eux engendrerait donc une économie d'environ 65 M€ par an.

Au-delà de cette économie directe, la suppression de postes de parlementaires pourrait engendrer une diminution des dépenses de fonctionnement des deux chambres, pouvant être estimée à environ 15 M€.

La proposition de François Fillon permettrait de dégager des économies, sur le budget de l'Assemblée nationale et du Sénat, de 140 M€ environ. Il est toutefois probable qu'elles soient compensées, du moins en partie, par des dépenses supplémentaires inhérentes à l'augmentation des circonscriptions des parlementaires restants et des coûts afférents (collaborateurs supplémentaires, frais de déplacement, etc.).

² Les comptes de l'Assemblée font en effet apparaître un montant pour les 577 députés de 161 M€ pour le secrétariat parlementaire (soit 279 000€ par député). Cependant la prime pour collaborateurs s'élève à 9 561€ par mois soit un coût annuel de 115 000€. On peut donc considérer que le chiffrage global de secrétariat parlementaire ne se répartit pas uniformément entre les députés et dans une hypothèse prudente il pourrait être pris en compte pour un député comme coût de « secrétariat parlementaire » uniquement les 115 000€ de collaborateurs.



Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Le coût pour l'État en termes d'impôts non reversés, qui tend à réduire l'économie réalisée et le fait que certains postes de parlementaires - qui cumulaient des mandats – supprimés et verraient donc leurs indemnités locales augmenter du fait de la suppression de la contrainte de cumul des indemnités. Ces éléments sont difficilement chiffrables.

Sources

- Comptes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2015



Alain Juppé : réduire le nombre de parlementaires

« Je ne pense pas que le Sénat ne sert à rien. Il représente les collectivités territoriales. Mais je diminuerai le nombre de parlementaires. Il faut retomber à un nombre très inférieur, de l'ordre de la moitié. »

COMMENTAIRE SYNTHETIQUE DE LA PROPOSITION

La suppression du Sénat est un débat récurrent qu'Alain Juppé semble vouloir évacuer au profit d'un resserrement de la représentation nationale dans son ensemble (Assemblée nationale et Sénat).

CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

Montant annuel estimé	
Par le candidat :	-
Par l'Institut Montaigne :	Economie de 190 M€ par an

Commentaire synthétique du chiffrage

La proposition n'a pas été chiffrée par Alain Juppé.

Un chiffrage réaliste aboutirait à une économie de tout au plus 190 M€ par an, avant toute réaffectation éventuelle de ces économies vers d'autres dépenses au profit des chambres parlementaires.

Chiffrage détaillé de la proposition

Les comptes de l'Assemblée nationale pour l'année 2015, retraités pour la partie relevant du « secrétariat parlementaire » ne peuvent pas se répartir uniformément entre les députés³. Le coût moyen annuel d'un député est alors estimé à 336 000 €, dont 87 000 € d'indemnités, 106 000€ de cotisations sociales, 28 000€ correspondant à d'autres charges liées au mandat (voyages et déplacements notamment) et, enfin, 115 000 € de dépenses au profit des collaborateurs parlementaires. La suppression de la moitié d'entre eux (soit 289 députés) représenterait alors à une économie annuelle de l'ordre de 97 M€.

S'agissant des sénateurs, le raisonnement est identique. Le coût annuel moyen d'un sénateur peut être estimé à partir des comptes du Sénat pour 2015 à 445 000€. La suppression de la moitié d'entre eux (soit 174 sénateurs) engendrerait donc une économie de plus de 77 M€ par an.

Au-delà de cette économie directe, la suppression de postes de parlementaires pourrait engendrer une diminution des dépenses de fonctionnement des chambres, pouvant être estimée à environ 15 M€.

La proposition d'Alain Juppé permettrait de dégager des économies, sur le budget de l'Assemblée nationale et du Sénat, de 190 M€ environ. Il est toutefois probable qu'elles soient compensées, à tout le moins en partie, par des dépenses supplémentaires pour tenir compte de l'augmentation des circonscriptions des parlementaires restants et des coûts afférents (collaborateurs supplémentaires, frais de déplacement etc.).

³ Les comptes de l'Assemblée font en effet apparaître un montant pour les 577 députés de 161 M€ pour le secrétariat parlementaire (soit 279 000€ par député). Cependant la prime pour collaborateurs s'élève à 9 561€ par mois soit un coût annuel de 115 000€. On peut donc considérer que le chiffrage global de secrétariat parlementaire ne se répartit pas uniformément entre les députés et dans une hypothèse prudente il pourrait être pris en compte pour un député comme coût de « secrétariat parlementaire » uniquement les 115 000€ de collaborateurs.



Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Sont difficilement pris en compte dans le chiffrage, le coût pour l'État en termes d'impôts non reversés, ce qui tend à baisser l'économie réalisée et le fait que certains postes de parlementaires supprimés, qui cumulaient des mandats, verraient leurs indemnités locales augmenter du fait de la suppression de la contrainte de cumul des indemnités. Ces éléments sont difficilement chiffrables

Sources :

- Comptes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2015



Bruno Le Maire : réduire le nombre de parlementaires

« Réduire le nombre de parlementaires à 400 députés et 210 sénateurs »

CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

Montant estimé en 2023	
Par le candidat :	Economie de 220 M€ par an dont 50 % réinvestis dans le fonctionnement du Parlement
Par l'Institut Montaigne :	Economie de 136 M€ par an

Commentaire synthétique du chiffrage

L'estimation avancée par Bruno Le Maire, soit 220 M€ d'économie par an à horizon 2023, dont 50 % réinvestis afin de rendre le Parlement plus fort, paraît légèrement surestimée. Elle est par exemple supérieure aux chiffrages qui avaient pu être avancés durant la présidentielle de 2012 par les candidats opposés à une telle mesure. Parmi les chiffrages circulant en 2012, figuraient ainsi le chiffre de 63 M€ d'économies en cas baisse du nombre de députés de 30 % ou encore une économie de 30 M€ pour une réduction de 100 députés. D'autres chiffrages étaient en revanche encore plus élevés, le chiffre de 277 M€ par an ayant été avancé, notamment par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), qui proposait de diminuer de presque de moitié le nombre de députés (de 577 actuellement à 300) dans le cadre du plan de rigueur du gouvernement.

Un chiffrage plus réaliste aboutirait à une économie de 136 M€ par an, avant toute réaffectation de ces économies vers d'autres dépenses.

Chiffrage détaillé de la proposition

L'estimation avancée par Bruno Le Maire se fonde sur les comptes de l'Assemblée nationale et du Sénat pour 2015.

Elle reprend le coût annuel moyen d'un député, soit **500 000 €**, dont 87 000 € d'indemnités, 106 000 € de cotisations sociales, 28 000 € correspondant à d'autres charges liées au mandat (voyages et déplacements notamment) et, enfin, 279 000 € de secrétariat parlementaire. Il est déduit de ce coût total que la suppression de 177 députés engendrerait une économie de 88,5 M€/ an.

Nous pouvons globalement partager ce raisonnement. Nous émettons cependant une réserve sur le montant du secrétariat parlementaire. Les comptes de l'Assemblée font, en effet, apparaître un montant pour les 577 députés de 161 M€ pour le secrétariat parlementaire (soit 279 000 € par député). Cependant, la prime pour les collaborateurs s'élève à 9 561 € par mois, soit un coût annuel de 115 000 €. Nous pouvons donc considérer que le chiffrage global de secrétariat parlementaire ne se répartit pas uniformément entre les députés et, dans une hypothèse prudente, il pourrait être pris en compte comme économie seulement les 115 000 € de collaborateurs au titre des économies de « secrétariat parlementaire ». Le coût moyen annuel d'un député diminuerait alors à 336 000 €, la suppression de 177 d'entre eux revenant alors à une économie annuelle de 59,5 M€.



S'agissant des sénateurs le raisonnement est identique. Le coût annuel moyen d'un sénateur est estimé par Bruno Le Maire à partir des comptes du sénat à 707 000 €, l'économie générée par la suppression de 138 sénateurs étant ainsi évaluée à 97,5 M€ par an. Cette estimation paraît élevée dans la mesure où les charges parlementaires du budget 2015 du sénat s'élèvent à 155 M€, soit 445 000 € par sénateur par an en moyenne. La suppression de 138 d'entre eux n'engendrerait donc qu'une économie de 61,5 M€ par an.

Bruno Le Maire estime donc les économies « certaines » générées avec la suppression de 177 députés et 138 sénateurs à 186 M€ par an, et ce à compter de 2023. Il ajoute à cela des économies potentielles liées aux économies entraînées sur les budgets de fonctionnement des deux assemblées, considérant que ces économies sont de nature à augmenter de 20 % les économies certaines, soit un total d'environ 220 M€, ce qui est probablement élevé. En effet, le budget de fonctionnement de l'Assemblée nationale – hors charges des parlementaires – est de 233 M€, dont 190 M€ de charges de personnels qui sont globalement rigides et en diminution. Dans ces conditions, une diminution de 15 M€ des coûts de fonctionnement des deux assemblées constitue déjà une hypothèse haute.

Bruno Le Maire annonce qu'il réinvestira la moitié de ses économies dans un « *renforcement du rôle du Parlement* » et aboutit donc à une économie nette de 110 M€ par an.

Les ajustements évoqués amènent, à partir de nos hypothèses, à un chiffrage de l'économie brute réalisée de 136 M€, dont il est probable en effet qu'elle soit compensée par des dépenses supplémentaires pour compenser l'augmentation des circonscriptions des parlementaires restants.

Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Le chiffrage intègre difficilement le coût pour l'État des impôts non récupérés, ce qui tend à minorer l'économie réalisée et le fait que certains parlementaires supprimés, qui cumulaient des mandats, verraient leurs indemnités locales augmenter du fait de la suppression de la contrainte de cumul des indemnités. Ces éléments sont difficilement chiffrables.

Sources

- Comptes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2015



Nathalie Kosciusko-Morizet : réduire le nombre de parlementaires

« On irait vers 200 sénateurs et 400 députés »

CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

Montant annuel estimé	
Par le candidat :	-
Par l'Institut Montaigne :	Economie d'environ 140 M€ par an

Commentaire synthétique du chiffrage

La proposition n'a pas été chiffrée par Nathalie Kosciusko-Morizet.

Un chiffrage réaliste aboutirait à une économie de tout au plus 140 M€ par an, avant toute éventuelle réaffectation de ces économies vers d'autres dépenses au profit des chambres parlementaires.

Chiffrage détaillé de la proposition

Les comptes de l'Assemblée nationale pour l'année 2015, retraités pour la partie relevant du « secrétariat parlementaire », ne peuvent pas se répartir uniformément entre les députés⁴. Le coût moyen annuel d'un député est alors estimé à 336 000€, dont 87 000€ d'indemnités, 106 000€ de cotisations sociales, 28 000€ correspondant à d'autres charges liées au mandat (voyages et déplacements notamment) et, enfin, 115 000€ de dépenses au profit des collaborateurs parlementaires. La suppression de 177 d'entre eux représenterait alors à une économie annuelle de l'ordre de 60 M€.

S'agissant des sénateurs, le raisonnement est identique. Le coût annuel moyen d'un sénateur peut être estimé à partir des comptes du Sénat pour 2015 à 445 000€. La suppression de 148 d'entre eux engendrerait donc une économie d'environ 65 M€ par an.

Au-delà de cette économie directe, nous pouvons estimer que la suppression de postes de parlementaires pourrait engendrer une diminution des dépenses de fonctionnement des chambres, pouvant être estimée à environ 15M€.

La proposition de Nathalie Kosciusko-Morizet permettrait de dégager des économies, sur le budget de l'Assemblée nationale et du Sénat, de 140 M€ environ. Il est toutefois probable qu'elles soient compensées, à tout le moins en partie, par des dépenses supplémentaires pour compenser l'augmentation des circonscriptions des parlementaires restants et les coûts afférents (collaborateurs supplémentaires, frais de déplacement, etc.).

⁴ Les comptes de l'Assemblée font en effet apparaître un montant pour les 577 députés de 161 M€ pour le secrétariat parlementaire (soit 279 000€ par député). Cependant la prime pour collaborateurs s'élève à 9 561€ par mois soit un coût annuel de 115 000€. On peut donc considérer que le chiffrage global de secrétariat parlementaire ne se répartit pas uniformément entre les députés et dans une hypothèse prudente il pourrait être pris en compte pour un député comme coût de « secrétariat parlementaire » uniquement les 115 000€ de collaborateurs.



Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Sont difficilement pris en compte dans le chiffrage, le coût pour l'État en termes d'impôts non reversés, ce qui tend à baisser l'économie réalisée et le fait que certains postes de parlementaires supprimés, qui cumulaient des mandats, verraient leurs indemnités locales augmenter du fait de la suppression de la contrainte de cumul des indemnités.

Ces éléments sont difficilement chiffrables

Sources :

- Comptes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2015



Jean-Frédéric Poisson : réduire le nombre de parlementaires et le nombre de membres du gouvernement

« Le nombre de députés est ramené à 400 et le nombre de sénateurs à 260, portant ainsi le nombre total de parlementaires à un pour 100 000 habitants. Le nombre maximum de membres du Gouvernement est porté à vingt »

COMMENTAIRE SYNTHETIQUE DE LA PROPOSITION

La réduction du nombre de membres du Gouvernement est moins présente que celle de la réduction du nombre de parlementaires dans le débat public, même si, à l'occasion des différentes campagnes présidentielles, les promesses sur des gouvernements resserrés sont régulièrement formulées par les candidats ou le Président élu. Cette proposition est plus difficilement chiffrable, mais n'engendrerait probablement que peu d'économies. D'un point de vue politique, elle permet d'afficher une équipe resserrée concentrée sur les fonctions régaliennes (affaires étrangères, justice, intérieur) et les grandes priorités thématiques du quinquennat en matière sociétale, économique ou environnementale.

CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

Montant annuel estimé	
Par le candidat:	-
Par l'Institut Montaigne :	Economie de 110 M€ par an pour le volet parlementaire + 13 M€ par an pour le volet gouvernemental

Commentaire synthétique du chiffrage

La proposition n'a pas été chiffrée par Jean-Frédéric Poisson.

S'agissant de la réduction du nombre de parlementaires, un chiffrage réaliste aboutirait à une économie de 110 M€ par an tout au plus, avant toute éventuelle réaffectation de ces économies vers d'autres dépenses au profit des cambres parlementaires.

S'agissant de la réduction du nombre de membres de gouvernement, elle n'engendrerait certainement qu'entre 10 et 20 M€ d'économies par an, mais ce chiffrage est porteur nombreuses incertitudes.



Chiffrage détaillé de la proposition

Réduction du nombre de parlementaires

Les comptes de l'Assemblée nationale pour l'année 2015, retraités pour la partie relevant du « secrétariat parlementaire », ne peuvent pas se répartir uniformément entre les députés⁵. Le coût moyen annuel d'un député est alors estimé à 336 000€, dont 87 000€ d'indemnités, 106 000€ de cotisations sociales, 28 000€ correspondant à d'autres charges liées au mandat (voyages et déplacements notamment) et, enfin, 115 000€ de dépenses au profit des collaborateurs parlementaires. La suppression de 177 d'entre eux représenterait alors à une économie annuelle de l'ordre de 60 M€.

S'agissant des sénateurs, le raisonnement est identique. Le coût annuel moyen d'un sénateur peut être estimé, à partir des comptes du Sénat pour 2015, à 445 000€. La suppression de 88 d'entre eux engendrerait donc une économie d'environ 40 M€ par an.

Au-delà de cette économie directe, la suppression de postes de parlementaires pourrait engendrer une diminution des dépenses de fonctionnement des chambres, pouvant être estimée à environ 10 M€.

La proposition de Jean-François Poisson permettrait de dégager des économies, sur le budget de l'Assemblée nationale et du Sénat, de 110 M€ environ. Il est toutefois probable qu'elles soient compensées, du moins en partie, par des dépenses supplémentaires afin compenser l'augmentation du périmètre des circonscriptions des parlementaires restants et les coûts afférents (collaborateurs supplémentaires, frais de déplacement, etc.).

Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Sont difficilement pris en compte dans le chiffrage, le coût pour l'État en termes d'impôts non reversés, ce qui tend à baisser l'économie réalisée et le fait que certains postes de parlementaires supprimés, qui cumulaient des mandats, verraient leurs indemnités locales augmenter du fait de la suppression de la contrainte de cumul des indemnités.

Ces éléments sont difficilement chiffrables.

Sources :

- Comptes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2015

Réduction du nombre de membres du Gouvernement

La réduction du nombre de membres du Gouvernement est davantage une proposition politique qu'une volonté d'économie budgétaire. Il s'agit, en effet, d'afficher une équipe resserrée autour du président de la République et du Premier ministre concentrée sur les enjeux régaliens (affaires étrangères, justice, intérieur) et quelques priorités thématiques.

Le chiffrage de l'économie liée à la réduction du nombre des membres du Gouvernement doit être appréciée à partir d'un gouvernement précédent ou d'un gouvernement « moyen ». Compte tenu des tailles des précédents gouvernements (38 pour Valls 3, 34 pour Ayrault 1 ou encore 33 pour Fillon 3), une telle mesure reviendrait à supprimer une « quinzaine » de « maroquins », probablement davantage de secrétaires d'État que de ministres de plein exercice). Les économies peuvent être estimées de la façon suivante :

⁵ Les comptes de l'Assemblée font en effet apparaître un montant pour les 577 députés de 161 M€ pour le secrétariat parlementaire (soit 279 000€ par député). Cependant la prime pour collaborateurs s'élève à 9 561€ par mois soit un coût annuel de 115 000€. On peut donc considérer que le chiffrage global de secrétariat parlementaire ne se répartit pas uniformément entre les députés et dans une hypothèse prudente il pourrait être pris en compte pour un député comme coût de « secrétariat parlementaire » uniquement les 115 000€ de collaborateurs.



- une première économie certaine serait issue de la suppression des **salaires**. En prenant en compte le salaire brut, y compris les charges d'un secrétaire d'État (9 500€ + 42 % de charges patronales, soit environ 13 500€ par mois), cette « économie » par rapport à un gouvernement moyen observé précédemment peut être estimée à **2,4 M€ par an** ;
- une économie plus difficilement chiffrable serait due à la **rémunération des membres de cabinets** et des **personnels de soutien** (secrétariat, chauffeurs, cuisiniers etc.). Le nombre de membres de cabinets est, en effet, une inconnue : au sein des gouvernements Fillon, les cabinets ministériels étaient théoriquement limités à 20 personnes, chiffre qui a diminué selon les règles fixées en mai 2012 pour le gouvernement Ayrault (15 collaborateurs pour un ministre et 10 pour un ministre délégué). Toutefois, les cabinets, dans leur composition actuelle, ne respectent pas toujours ces règles, en excédant ce plafond ou en recrutant des conseillers plus « officieux ». D'après le jaune budgétaire sur les personnels affectés dans les cabinets ministériels, en 2015 sur un périmètre de 33 cabinets (à l'exclusion du cabinet, atypique, du Premier ministre), les membres de cabinets représentaient 436 personnes (soit 13,2 par cabinet) et les personnels de soutien 1 905 personnes (soit 57,7 par cabinet). Sur ces personnels, seuls 17 % sont des contractuels. Ainsi, en cas de diminution du nombre de membres du gouvernement, seules 180 personnes environ pourraient constituer une moindre charge pour l'État, ceux ayant la qualité de fonctionnaires demeurant dans leurs corps d'origine. Il est assez difficile de chiffrer avec précision cette économie. En revanche, la diminution de la « dotation pour les indemnités pour sujétions particulières », versée aux personnels de cabinet en plus de leur rémunération, peut s'apprécier plus facilement. En 2015, cette dotation représentait 19 M€ pour 33 cabinets (à l'exclusion du cabinet du Premier ministre). Ainsi, la réduction de 15 cabinets engendrerait une « économie » de près d'environ **9 M€ par an**.
- une économie sur les dépenses de fonctionnement (entretien, communication, frais de véhicules, etc.), est plus difficilement chiffrable également : dans son ouvrage, *L'argent de l'État*, René Dossière chiffrait, en février 2012, les dépenses de fonctionnement et de communication à 545 000€ par mois par « ministre ». Cette estimation inclut cependant un montant élevé de frais de communication (442 000 € de sondages, actions de valorisation des mesures) qui pourraient ne pas diminuer dans une telle proportion, malgré la baisse du nombre de membres du Gouvernement. Par prudence, il est donc proposé d'exclure les dépenses de communication dans le chiffrage. La suppression de 15 maroquins du Gouvernement pourrait ainsi engendrer une « économie » de frais de fonctionnement de près de **2 M€ par an**.
- enfin, une économie encore plus difficilement chiffrable serait liée aux **avantages en nature** réservés aux membres de gouvernement (logements de fonction, prise en charge des trajets, chauffeurs, etc.). Il n'est pas possible de chiffrer cette « économie » potentielle en l'absence d'informations disponibles.

Au total, la réduction du nombre de membres du Gouvernement pourrait ainsi engendrer au moins **13 M€ par an**.

Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

D'autres économies pourraient être envisagées comme, par exemple, des économies de loyers ou d'immobilier, les ministres et leurs cabinets ministériels occupant souvent des endroits très prestigieux dans Paris. Il s'agit toutefois, dans la plupart des cas, de bâtiments étant la propriété de l'État.

À l'inverse il est possible d'envisager que, par ricochet, les cabinets des membres de Gouvernement « restants » pourraient être étoffés pour compenser les champs traités plus étendus, ce qui viendrait diminuer les économies précédemment chiffrées.



Nicolas Sarkozy : réduire le nombre de parlementaires et permettre l'exercice de deux mandats

« Réduire d'un tiers le nombre de parlementaires qui exerceront au maximum deux mandats en même temps »

COMMENTAIRE SYNTHETIQUE DE LA PROPOSITION

La proposition de Nicolas Sarkozy est originale dans le sens où la réduction est supposée inclure les députés français au Parlement européen, ce qui paraît particulièrement difficile à mettre en œuvre au regard des traités européens. Le candidat propose également qu'aucun parlementaire n'exerce plus de deux mandats de façon concomitante, ce qui serait globalement neutre sur les finances publiques dans la mesure où les indemnités et autres avantages peuvent être cumulés.

CHIFFRAGE DE LA PROPOSITION

Montant annuel estimé	
<i>Par le candidat :</i>	-
<i>Par l'Institut Montaigne :</i>	Economie de 130 M€ par an

Commentaire synthétique du chiffrage

La proposition n'a pas été chiffrée par le Nicolas Sarkozy.

La formulation de la proposition laisse une marge d'interprétation, puisqu'il n'est pas précisé comment la réduction d'un tiers se répartira entre députés, sénateurs et eurodéputés.

Compte tenu de la difficulté de mise en œuvre d'une réduction du nombre de parlementaires européens et du fait que la France ne contribue qu'indirectement au paiement des députés européens et du budget du Parlement européen *via* le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, notre chiffrage n'intègre pas les éventuelles économies qu'une réduction du nombre d'eurodéputés engendrerait. Le chiffrage portera donc sur une réduction d'un tiers du nombre de députés et de sénateurs. Le coût par sénateur étant plus élevé que celui d'un député, si l'effort de réduction était davantage porté par les sénateurs cela générerait des économies supplémentaires et inversement.

S'agissant de la partie « cumul des mandats », la proposition n'est pas chiffrable. L'étude d'impact de la loi organique de février 2014 restreignant le cumul des mandats avait considéré que l'impact financier des mesures proposées était nul, le nombre d'élus restant identique et les indemnités cumulables.

Un chiffrage réaliste aboutirait à une économie de 130 M€ par an tout au plus, avant toute éventuelle réaffectation de ces économies vers d'autres dépenses au profit des chambres parlementaires.



Chiffrage détaillé de la proposition

Les comptes de l'Assemblée nationale pour l'année 2015, retraités pour la partie relevant du « secrétariat parlementaire », ne peuvent pas se répartir uniformément entre les députés⁶. Le coût moyen annuel d'un député est alors estimé à 336 000€, dont 87 000€ d'indemnités, 106 000€ de cotisations sociales, 28 000€ correspondant à d'autres charges liées au mandat (voyages et déplacements notamment) et, enfin, 115 000€ de dépenses au profit des collaborateurs parlementaires. La suppression d'un tiers des postes de députés représenterait alors à une économie annuelle de l'ordre de 65 M€.

S'agissant des sénateurs, le raisonnement est identique en utilisant les données des comptes du Sénat. Le coût annuel moyen d'un sénateur peut être estimé à partir des comptes du Sénat pour 2015 à 445 000€. La suppression d'un tiers d'entre eux engendrerait donc une économie d'environ 50 M€ par an.

Au-delà de cette économie directe, la suppression de postes de parlementaires pourrait engendrer une diminution des dépenses de fonctionnement des chambres, pouvant être estimée à environ 15 M€.

La proposition de Nicolas Sarkozy permettrait des économies sur le budget de l'Assemblée nationale et du Sénat d'un peu plus de 130 M€ environ par an. Il est toutefois probable qu'elles soient compensées, du moins en partie, par des dépenses supplémentaires pour compenser l'augmentation des circonscriptions des parlementaires restants et les coûts afférents (collaborateurs supplémentaires, frais de déplacement, etc.).

Difficultés pour le chiffrage, aléas et incertitudes

Sont difficilement pris en compte dans le chiffrage, le coût pour l'État en termes d'impôts non reversés, ce qui tend à baisser l'économie réalisée et le fait que certains postes de parlementaires supprimés, qui cumulaient des mandats, verraient leurs indemnités locales augmenter du fait de la suppression de la contrainte de cumul des indemnités.

Ces éléments sont difficilement chiffrables

Sources

- Comptes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2015

⁶Les comptes de l'Assemblée font en effet apparaître un montant pour les 577 députés de 161 M€ pour le secrétariat parlementaire (soit 279 000€ par député). Cependant la prime pour collaborateurs s'élève à 9 561€ par mois soit un coût annuel de 115 000€. On peut donc considérer que le chiffrage global de secrétariat parlementaire ne se répartit pas uniformément entre les députés et dans une hypothèse prudente il pourrait être pris en compte pour un député comme coût de « secrétariat parlementaire » uniquement les 115 000€ de collaborateurs.